

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 28 (1890)
Heft: 28

Artikel: La fête des postiers
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-191769>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

SUISSE : un an . . . 4 fr. 50
six mois . . . 2 fr. 50
ÉTRANGER : un an . . . 7 fr. 20

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

CAUSERIES DU CONTEUR

2^{me} et 3^{me} séries.

Prix 2 fr. la série ; 3 fr. les deux.

La fête des postiers.

L'assemblée générale de la Société d'assurance des fonctionnaires et employés fédéraux des cantons de Vaud, Fribourg et Valais a eu lieu à Morges le 29 juin dernier. Après la séance, les membres de la Société présents à cette réunion, au nombre de 268, prirent part à un joyeux et fraternel banquet dans la salle du Casino.

Ces messieurs ont saisi cette occasion pour donner un juste témoignage de reconnaissance et d'amitié à deux anciens serviteurs, deux excellents camarades, qui travaillent depuis plus d'un demi-siècle au service de l'administration des postes : M. Louis Bataillard, administrateur postal, à Morges, et M. Henri Guignard, buraliste, à Vaulion.

M. Bataillard a reçu une superbe montre en or, envoyée par l'Administration fédérale ; une chaîne en or et une coupe offerte par les employés postaux.

A M. Guignard, ces employés ont offert une coupe et un couvert en argent.

M. le directeur Delessert, chargé de remettre ces cadeaux aux deux vétérans, l'a fait en termes élevés et touchants. En présentant la montre à M. Bataillard, il a terminé par ces mots :

Votre patrie ne vous offre point l'or qui humilie, ni le ruban qui flatte la vanité, mais un produit du travail des intelligents enfants de nos montagnes, en souhaitant que, pendant de nombreuses années encore, cette montre marque des heures de paix et de joie pour Louis Bataillard et, lorsque le Souverain Maître en arrêtera l'aiguille, qu'il puisse entendre sa voix lui dire :

« Cela va bien, bon et fidèle serviteur ! »

Le personnel a voulu y ajouter la chaîne d'or de l'amitié et la coupe de la fraternité. Conservez-les comme un témoignage du cœur, et puisse cette coupe ne jamais contenir aucune goutte d'amertume.

Puis, s'adressant ensuite à M. Guignard, il lui a dit :

Vous aussi avez été un vaillant soldat du devoir. Nous venons vous en exprimer toute notre reconnaissance et vous assurer de notre sincère affection.

Lorsqu'on vous a confié l'exécution du service postal dans une contrée difficile, où la population est disséminée, où les hivers sont rigoureux et longs, vous n'avez pas

mesuré votre dévouement à la modicité de votre salaire. Pour vous, le devoir n'a pas été un vain mot ; vous interrogiez votre conscience pour l'accomplir et vous avez ainsi coopéré à la mission civilisatrice de la poste.

Depuis plus de cinquante ans, on connaît dans votre contrée Henri de la Poste. Au nom du personnel, je lui remets comme témoignage de sa fidélité au devoir une coupe et deux couverts que nous désirerions voir rester dans sa famille comme un souvenir d'honneur.

« Mes deux amis, ajoute M. Delessert, avant de prendre possession de ces coupes, veuillez permettre que chaque assistant les consacre en y trempant ses lèvres : ce sera le symbole de la communion fraternelle des amis du devoir réunis à Morges le 29 juin 1890. »

La musique joue l'hymne patriotique, accompagnée par tous avec enthousiasme. Puis, tout à coup, apparaît une charmante fillette vêtue d'un costume aux couleurs vaudoises, avec l'écharpe fédérale, et portant avec une gracieuse crânerie le chapeau de Montreux. Elle vient offrir au Directeur des postes un superbe bouquet orné de la croix fédérale, et le présente en récitant de sa voix enfantine ce quatrain crayonné par son père quelques instants avant la cérémonie :

Au nom de vos amis, de tout mon petit cœur,
Je vous offre un bouquet. C'est un porte-bon-

[heur,

L'emblème fédéral. Et croyez, je vous prie,
Qu'aux bords du bleu Léman on chérit la patrie.

La jeune Vaudoise avait réservé aussi un beau bouquet à M. Bataillard fils, commis de poste à Morges.

Des braves enthousiastes accueillent ces témoignages de sympathie ; c'est une vraie fête de famille.

* *

M. Cachemaille, contrôleur, heureux de s'associer à cette joyeuse manifestation de reconnaissance, prononce un discours vivement applaudi, émaillé de détails intéressants, plein de cœur et de nobles sentiments. La place dont nous disposons ne nous permettant pas de le reproduire *in-extenso*, nous devons nous borner à ces quelques passages.

J'avais récemment sous les yeux une ta-

belle de la mortalité moyenne dans les différentes classes de la société. On y voyait que, dans la classe des négociants, on meurt à 62 ans, dans celle des jardiniers à 60 ans, dans celle des tourneurs et ébénistes à 49, des avocats à 54, des ecclésiastiques à 65, des instituteurs à 56, des médecins à 52. En moyenne à 56 ans.

L'auteur de cette table, qui fait mourir son monde à 56 ans, a oublié de consulter le registre du personnel postal suisse du II^{me} arrondissement. Il y aurait vu que, sur les bords du Léman, du Rhône et de la Sarine, et parmi ce personnel, bien loin de songer à mourir à 56 ans, on est en train de célébrer des cinquantenaires de services de collègues encore en pleine possession de toutes leurs facultés et désireux de vivre encore longtemps.

L'événement qui nous réunit aujourd'hui est d'autant plus réjouissant et plus heureux qu'il est précisément plus rare. Nous en prendrons l'occasion d'être reconnaissant envers Celui auquel il faut tout rapporter, envers l'arbitre suprême de nos destinées, qui n'a pas à compter avec la statistique et qui seul peut dire, selon son bon plaisir, « encore » ou « assez ». Oui, c'est dans un sentiment de reconnaissance envers Dieu que nous devons nous placer en présence du cinquantenaire que nous fêtons. Combien de collègues, en effet, qui sont tombés au physique ou au moral avant d'arriver à cette étape-là ! Combien de tombes n'avons-nous pas vu se fermer sur des compagnons de travail, arrêtés dans la course bien longtemps avant cette date. Et puis, si le corps a résisté, il y a les chutes, les morts morales ; nous en avons eu aussi à déplorer.

Ah ! c'est que, Messieurs, arriver à cinquante années de service postal, avec un corps sain et une réputation intacte, y arriver pour y trouver des félicitations d'amis et de collègues, joyeux et fiers de vous y saluer, avoir conduit sa barque à travers les vents et marées de la vie, et arriver au port du cinquantenaire avec sa voilure et sa cargaison intactes, c'est un fait assez rare pour qu'il soit noté, enregistré et célébré.

L'orateur fait ensuite une curieuse et intéressante digression en nous reportant 50 ans en arrière pour nous montrer ce qu'était le service des postes à cette époque :

En 1840, nous étions, en matière de postes, sous le régime cantonal ; tout était limité aux frontières du canton. Le rôle des

postes vaudoises finissait à Coppet pour Genève et la France méridionale; à St-Maurice pour le Valais et l'Italie par le Simplon; à Payerne pour les cantons allemands, l'Allemagne et les pays du Nord; à Pontarlier pour le centre et le nord de la France.

Le nombre des offices de postes dans le canton était de 49. Il est aujourd'hui de 248. Le personnel postal vaudois, qui était en 1840 de 79, est aujourd'hui de 578.

Le personnel du bureau de Lausanne, qui se composait d'un directeur et de six commis avec quatre facteurs, se compose de 71 fonctionnaires, y compris le personnel des bureaux ambulants, 35 facteurs et 27 garçons de bureaux, chargeurs, etc.

En 1840, deux voitures, à 18 places, avec relais à Morges, Rolle, Nyon et Coppet, partaient journellement pour Genève et mettaient, l'une 6 heures, l'autre 7 heures pour faire le trajet.

Pour Berne, par la Broye, il y avait une seule voiture par jour, à 12 places, partant de Lausanne et relayant à Montpreveyres, Moudon et Payerne. Elle employait onze heures pour arriver à Berne.

Pour Neuchâtel, on partait de Lausanne une fois par jour, à midi, pour arriver à huit heures du soir.

Vevey et St-Maurice n'étaient reliés avec Lausanne que par un seul service de voiture, mettant 2 heures pour atteindre Vevey et 7 heures pour St-Maurice. Le Valais ne communiquait avec le canton de Vaud que 4 fois par semaine, par la diligence du Simplon.

Pour Paris et Londres, par Pontarlier, la voiture postale, à 8 places, partait tous les jours de Lausanne à une heure du matin. Il fallait 80 heures pour gagner Paris.

Le Pays-d'Enhaut et la Vallée de Joux ne recevaient que trois fois par semaine des nouvelles de la capitale.

Le tarif des lettres dans l'intérieur du canton était le suivant, quant à la distance, pour la lettre simple (6 grammes) : 1^{er} rayon, jusqu'à 5 lieues, 2 kreutzers, soit 8 centimes; 2^{me} rayon, jusqu'à 18 lieues, 4 kreutzers, 16 centimes; 3^{me} rayon, au-delà de 18 lieues, 6 kreutzers, 24 centimes.

La lettre double pour le 1^{er} rayon coûtait 4 kreutzers, 16 centimes...

Abrégeons par des exemples : une lettre de Morges pour Rolle, pesant 10 grammes, coûtait 4 kreutzers, 16 centimes, et, pesant 30 grammes, 8 kreutzers, 32 centimes; une lettre de Morges pour Bex (2^{me} distance), pesant 30 grammes, coûtait 16 kreutzers, 65 centimes; enfin, une lettre de Versoix pour Avenches (3^{me} distance), pesant 30 grammes, coûtait 24 kreutzers, 96 centimes.

Les lettres simples (7 1/2 grammes) venant de la France, payaient l'équivalent de 75 cent. ou davantage, suivant la zone française d'origine; de Londres, 1 fr. 50, après avoir été déjà partiellement affranchies pour le parcours anglais; de St-Petersbourg, 1 fr. 35, également affranchies partiellement au départ; de New-York, 2 fr. 30, pour une lettre pesant 8 grammes. Aujourd'hui, on correspond avec le bout du monde pour 10 centimes.

La taxe pour le transport des journaux par abonnement était de 15 batz, plus 10 batz de timbre par abonnement pour les journaux paraissant une, deux et trois fois par

semaine, soit, en moyenne, 4,4 centimes par exemplaire.

Les veilleurs de nuit.

Un journaliste parisien, particulièrement frappé par le nombre croissant des assassinats, s'est attaché à démontrer que l'intérieur des maisons était, la nuit, vu l'état de sommeil profond où sont généralement plongés les concierges, plus dangereux encore que la rue, et il est parti de ce point de vue pour formuler l'étrange proposition d'établir à Paris un corps de veilleurs de nuit ayant à peu près les attributions des *serenos* en Espagne.

L'idée de veilleur de nuit évoque tout de suite comme une apparition du Moyen-Age.

A cette époque, il existait, en effet, dans toutes les villes, des fonctionnaires dont la mission était de faire des rondes dans les rues pour signaler les commencements d'incendie ou porter main-forte aux habitants attaqués par des malfaiteurs. Certaines villes modernes ont même conservé ce gardien populaire dont l'office commence avec le couvre-feu et finit avec l'aube naissante.

En France, dans beaucoup de villages et même dans nombre de grandes villes du Midi, un veilleur pacifique, muni d'une lanterne et d'une lance, parcourt encore les rues rendant à haute voix compte de la marche des heures et de l'état de l'atmosphère. Dans le Nord et en Alsace, ces veilleurs fonctionnent plutôt dans les campagnes.

En Alsace, chaque heure de la nuit est signalée par le couplet d'une chanson dite sur un ton mélancolique et invitant les bourgeois à dormir en paix.

L'Allemagne, qui a conservé tant de traditions du vieux temps, a toujours ses gardes de nuit : ils parcourent les rues, tantôt isolément, tantôt deux à deux, et ce n'est pas sans un certain charme que l'étranger est, au milieu de la nuit, éveillé par des voix harmonieuses qui se font entendre sous ses fenêtres et vont s'éteignant graduellement au loin.

Ces voix sont celles de veilleurs, musiciens comme tous les Allemands, et redisant sous formes de ballades sentimentales les refrains de leurs nations.

Le « sereno » d'Espagne a des attributions beaucoup plus étendues que les veilleurs dont je viens de parler.

Ce n'est pas, à proprement parler, un soldat de police, c'est un employé moitié gardien de la rue, moitié concierge, ou, si l'on veut, c'est une sorte de concierge collectif et extérieur, assermenté, ayant les mêmes droits qu'un agent, chargé de veiller extérieurement sur un certain nombre de maisons et d'ouvrir les portes aux locataires la nuit.

Le costume du « sereno » varie un peu suivant les régions : le plus souvent, il porte des bottes, un grand manteau de bure, une casquette sur laquelle se rabat un capu-

chon, une pique de deux mètres et une lanterne qu'il accroche généralement au bout de sa lance; à sa ceinture bat et sonne un gros trousseau de clés : ce sont celles de toutes les portes ouvrant sur la rue ou la partie de la rue qu'il est chargé de surveiller.

Les « serenos » vont ainsi par tous les temps, de dix heures du soir à six heures du matin, s'appelant de temps en temps les uns les autres au moyen d'un cri commun, chacun s'assurant par ce moyen de la présence de ses collègues du voisinage, et l'ensemble constitue un excellent réseau de surveillance nocturne.

Le sereno crie les heures comme l'ancien veilleur; non-seulement les heures, les demies et les quarts, mais aussi le temps qu'il fait. De son lit, on l'entend, et sa lente psalmodie produit dans le silence nocturne un étrange effet. Deux heures et sereno! C'est-à-dire : Deux heures, et il fait beau! (C'est de là que vient son nom), ou bien : Trois heures, et il pleut!

Mais cet utile fonctionnaire a de bien autres devoirs que de dire l'heure et l'état du ciel. Il est non-seulement le gardien de la rue, mais le protecteur de chaque habitant individuellement. Personne ne peut entrer dans une maison ni en sortir sans recourir à son office.

Tous les habitants de la rue dont il est chargé le connaissent et ce sont eux qui le payent. Ou bien les locataires de chaque maison lui allouent, selon leurs moyens, une petite rétribution mensuelle qui ne va jamais au-delà de deux francs, ou bien ils lui donnent simplement la pièce chaque fois qu'ils rentrent tard. C'est affaire de goût et d'habitude.

Moyennant ce petit salaire, le sereno veille sur vous. Dès que vous avez paru dans votre rue, il prend charge de votre sécurité personnelle. Rentrez-vous du théâtre, d'une soirée, d'une réunion un peu prolongée, le sereno se précipite au-devant de vous pour vous ouvrir votre porte et vous éclairer.

S'il n'est pas là, c'est qu'il est occupé à reconduire quelque voisin; dans ce cas, vous ne tarderez pas à le voir apparaître, et, selon les appointements que vous lui donnerez, il vous remettra simplement à votre porte ou vous accompagnera jusqu'à votre appartement.

Le sereno est aussi chargé de courir, en cas d'incendie, chercher les pompiers. Si vous êtes indisposé ou si vous avez un malade chez vous, c'est lui qui va quérir le médecin.

On voit que ce fonctionnaire offre bien des avantages. D'abord, ne manqueront pas de dire nombre de Parisiens, il a celui de supprimer le concierge. Je ne veux pas médire de cette honnête corporation, mais il est certain que le concierge ne peut, la nuit, exercer sur l'immeuble dont il est le gardien qu'une surveillance très insuffisante, par cette excellente raison qu'il dort comme tout le monde et qu'il est impossible d'exiger de lui qu'il se lève vingt et trente fois par nuit pour s'assurer de l'identité de la personne qui monte ou descend sans lumière.